



AIDE-MÉMOIRE

Phase 1 S'approprier le Cadre de référence...

AVANT DE PASSER À L'AUTRE PHASE, VÉRIFIER ET COCHER LES ACTIONS QUI ONT ÉTÉ RÉALISÉES :

Répertorier et mobiliser les partenaires concernés par l'implantation d'un réseau de sentinelles sur le territoire de CSSS;

Répertorier les organismes ou les personnes qui ont une expertise en prévention du suicide ou en planification et en gestion;

Définir les rôles et responsabilités de chacun des partenaires :

- désigner l'organisme qui assumera le leadership d'un réseau de sentinelles sur le territoire,

- nommer un intervenant-terrain (coordonnateur) qui sera responsable d'implanter des réseaux de sentinelles dans différents milieux sur le territoire,

- désigner les formateurs,

- établir la hiérarchie des services à offrir aux personnes suicidaires reconnues par les sentinelles,

- désigner l'organisme qui soutiendra les sentinelles;

Définir le mécanisme de communication et de collaboration entre les partenaires;

Faire connaître l'existence du réseau de sentinelles à l'ensemble des organismes qui peuvent intervenir auprès des personnes suicidaires (maisons de jeunes, ressources d'hébergement, groupes d'entraide, etc.).

Si une de ces actions n'est pas encore réalisée, identifier pourquoi, déterminer quand elle sera effectuée et ce qui pourrait être aidant pour y arriver.
